

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

1^{er} prix : projet n° 78531 s, M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

Perspective.

Jugement du jury :

L'implantation est très souple et bien adaptée à la situation générale. Le corps de bâtiment central dominant s'accorde bien avec le Foyer et les divers groupes secondaires sont convenablement équilibrés. La liaison des différents corps de bâtiments entre eux est bonne. L'auteur du projet a disposé habilement sa halle de gymnastique, à distance suffisante pour ne pas gêner les classes ; sa séparation des préaux en deux est intéressante.

La disposition au rez-de-chaussée des sept classes du degré inférieur avec leur entrée spéciale et des sorties directes sur les jardins côté cour, mérite de retenir l'attention. La disposition des autres classes est bonne. L'auteur a sorti, côté ouest, la salle de chant et conçu un petit bâtiment séparé pour l'école ménagère. Ces locaux pouvant être accessibles au public en dehors des heures d'école sont ainsi judicieusement conçus. Le logement du concierge est difficilement accessible et trop étendu.

L'architecte dénote de la sensibilité et un très réel sens de la mesure.

Le cube de 17 829 m³ est relativement bas. La construction par étapes n'est pas admissible.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 30 août 1947,
à 15 h., à l'Hôtel Central, à Davos.

(Suite)¹

3. Rapport du Secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués. (Suite).

6. Action pour la reconstruction.

Cette question sera traitée au point 12 de l'ordre du jour. Ce rapport pourrait se réduire à la constatation que malgré tous les efforts du bureau d'études de la S. I. A., aucun résultat positif n'a pu être atteint. Les conditions à l'étranger, qui n'ont pas changé ces derniers temps, sont déterminantes à ce sujet. Au contraire de ce qui se passe en Suisse, on manque partout d'occasions de travail suffisantes pour les gens de métier. La reconstruction ne s'est établie nulle part d'une manière telle qu'un manque de techniciens se fasse sentir et que des commandes puissent être passées à des maisons suisses. Etant donné la haute conjoncture qui règne en Suisse et qui durera bien encore et le manque d'intérêt de l'étranger pour notre action, la S. I. A. devra tenir compte de ces conditions et mettre provisoirement l'action en veilleuse.

¹ Voir *Bulletin technique* du 3 janvier 1948, page 8.

7. Revendications de salaire des ouvriers du bâtiment.

La Société suisse des entrepreneurs s'est adressée à la S. I. A. pour obtenir son appui à l'occasion de la discussion des revendications des ouvriers du bâtiment présentées dernièrement. Lors d'une conférence commune avec la F. A. S., la Société des entrepreneurs a indiqué son point de vue. La situation, telle qu'elle ressort des communications détaillées de la presse, est encore présente à l'esprit de tous de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir. Le comité central était d'avis que dans l'intérêt du maintien du coût de la vie les revendications de salaire des ouvriers du bâtiment devaient rester dans le cadre des recommandations de la Commission fédérale des salaires. Il soutint les efforts de la Société des entrepreneurs dans ce sens et par écrit. Une consultation auprès des sections donna diverses conceptions. Tandis que quelques sections se prononçaient pour un appui catégorique de la Société des entrepreneurs, d'autres étaient d'avis que la S. I. A. n'avait pas à s'occuper de telles questions, étant donné d'abord qu'elle n'a pas la possibilité, par son organisation, de connaître tous les tenants et aboutissants de tels conflits de salaire et de se faire une image objective de la situation. Le conflit fut réglé par la suite, sans que la S. I. A. ait eu à intervenir.

8. Institut technique supérieur de Fribourg.

Cet institut décerne, comme on sait, à la suite de cours par correspondance, des diplômes d'ingénieur qui sont signés par le chef du Département de l'instruction publique et sont

(Voir suite page 17.)

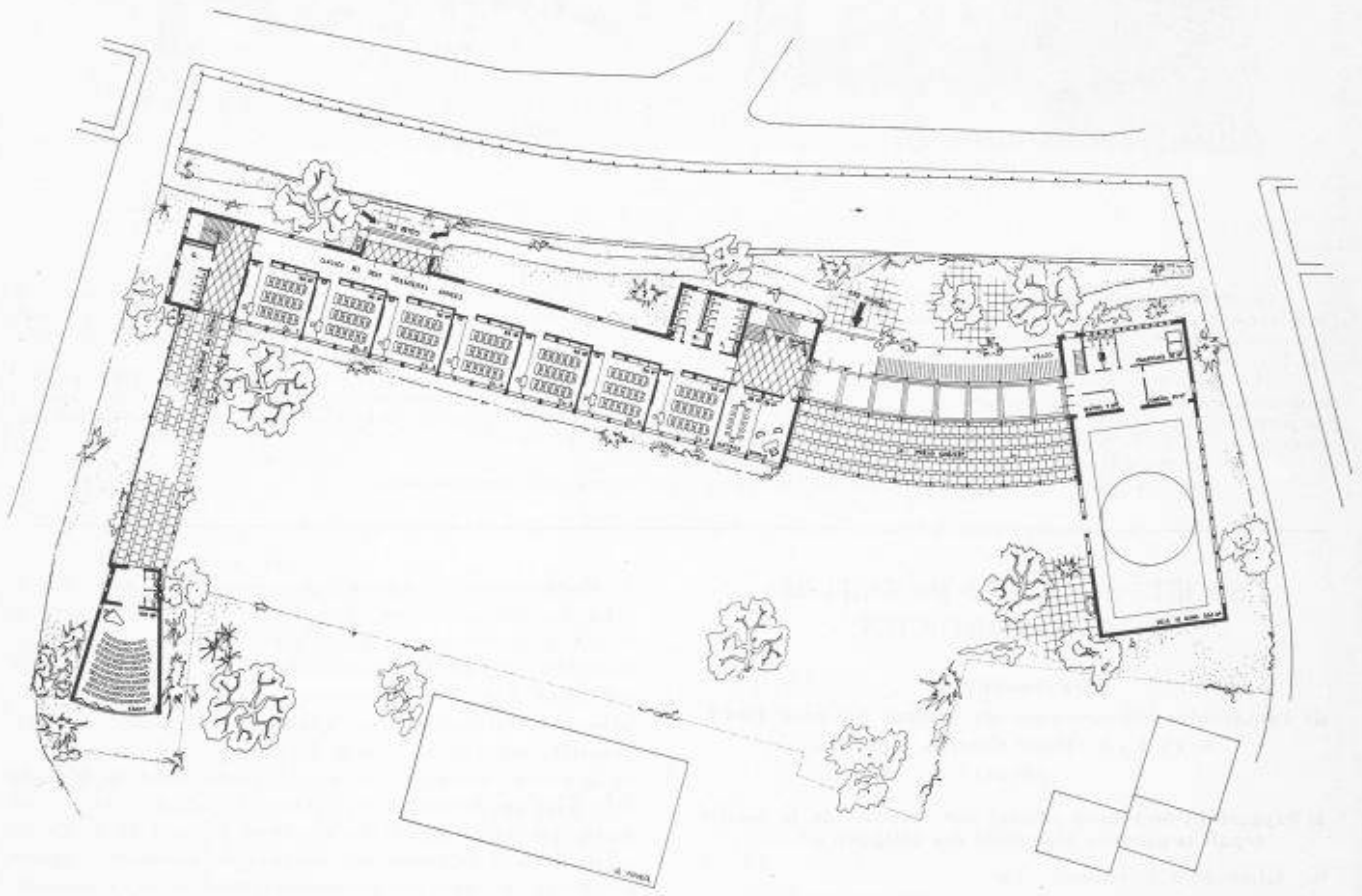
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER



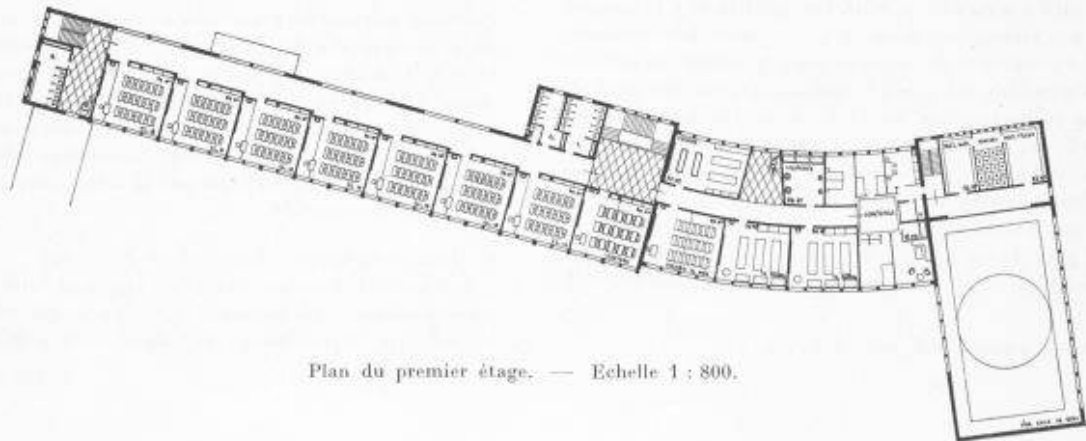
Situation. — Echelle 1 : 3000.

2^e prix : projet n° 73154 v.

M. A. Lozeron, architecte, à Genève.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Plan du premier étage. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

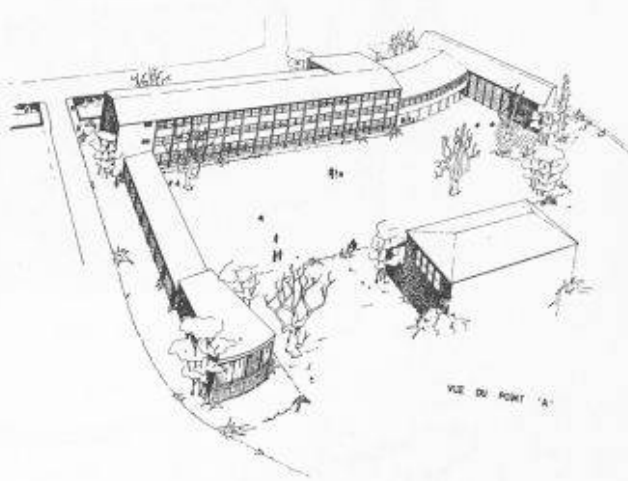
2^e prix : projet « 73154 », M. A. Lozeron, architecte, à Genève.

Jugement du jury :

L'auteur du projet, en disposant ses bâtiments avec la halle de gymnastique du côté est, une galerie largement ouverte et la salle de chant du côté ouest, a cherché à délimiter une cour encadrant le Foyer. Cette disposition générale paraît judicieuse. Les divers corps de bâtiments s'articulent facilement entre eux mais la relation entre le bâtiment principal et la salle de chant est longue. La disposition des classes du degré inférieur avec leur entrée spéciale, est bonne. Les deux étages de classes du degré supérieur s'arrangent également bien. On regrette par contre la présence de l'école ménagère à un premier étage avec entrée commune avec l'école. Les surfaces en préau couvert et galerie paraissent un peu dévorant. On regrette aussi de voir le logement du concierge placé au premier étage et d'un accès compliqué de l'extérieur.

Le programme prévoit l'éventualité d'une construction par étapes ; avec la disposition choisie, le principal du corps ne peut être exécuté que d'un seul bloc, et si étapes il doit y avoir, il ne saurait être question que de retarder soit la construction de la salle de chant, soit celle de la halle de gymnastique. Le programme, par contre, demandait expressément que les bâtiments s'harmonisent avec celui du Foyer. L'essai en a été tenté en entourant le Foyer d'une sorte de cour. Malheureusement, la galerie ouest oblige sur ce point à des détours pour atteindre ce bâtiment.

Quant à l'aspect général, s'il est satisfaisant dans l'ensemble, il dénote dans le détail des faiblesses critiquables. Le cube de construction, avec 20 107 m³, est relativement élevé.



Perspective.

ainsi reconnus officiellement. Le comité central a protesté contre cette légalisation des diplômes sans obtenir toutefois de réponse du Gouvernement fribourgeois jusqu'à ce jour. Le comité central devra suivre une autre voie et porter, le cas échéant, cette affaire devant le public.

9. Questions d'aménagement national.

Le secrétaire a continué de représenter les intérêts de la S. I. A. au bureau de l'Association suisse pour l'aménagement national. Celle-ci a déployé une vive activité pour éveiller l'intérêt des autorités communales et du grand public au sujet de l'aménagement national. Elle est intervenue activement dans tous les cas où cela se révéla nécessaire. Les différents cours, surtout pour les fonctionnaires, ont constitué une très belle réussite. Les groupes régionaux se sont développés également d'une manière réjouissante.

Le Conseil fédéral n'a toujours pas encore répondu à la pétition de la commission d'étude pour la réfection des routes nationales suisses, soutenue par l'Association pour l'aménagement national. Vu les mesures d'économie de la Confédération, le Conseil fédéral ne paraît pas être disposé à aider au financement du programme des routes nationales. En revanche, sans aide de la Confédération, aucune réalisation d'ensemble n'est possible. Cela est particulièrement regrettable car l'indigence extrême de diverses routes de grande communication ne fait pas honneur au pays.

10. Exposition d'architecture à Londres en automne 1946.

A l'instigation de la fondation « Pro Helvetia », la S. I. A. s'est occupée en son temps de l'organisation d'une exposition d'architecture à Londres et Copenhague. L'organisation avait été déferée à un comité de travail comprenant MM. H. Hofmann, professeur, H. Baur, architecte, M. Kopp, architecte, qui se chargea de rassembler le matériel d'exposition convenable, dans les trois parties du pays, avec l'aide de quelques collègues. L'exposition, dont il faut relever la valeur culturelle, connut un plein succès. Elle sera répétée prochainement à Stockholm et à Varsovie, grâce à un crédit particulier de la Confédération.

11. Centenaire de l'Association of Mechanical Engineers à Londres.

Le rapporteur a assisté à ce centenaire comme représentant de la S. I. A. et a pu reprendre contact, à cette occasion, avec les délégués de nombreuses sociétés d'ingénieurs amies. La fête du centenaire des collègues anglais, splendidement organisée, a été célébrée avec la plus grande dignité, suivant les anciennes traditions anglaises. La participation des autorités, au banquet officiel au « Guildhall », par exemple, où pas moins de quatre ministres dont le Premier étaient présents, témoigne du prestige de cette organisation en Angleterre.

F. Commissions.

Commission de la maison bourgeoise. La Commission de la maison bourgeoise, sous la présidence de M. M. Schucan, a publié, en janvier 1947, une nouvelle édition revue du volume « Schaffhouse ». Ce volume a obtenu un grand succès auprès de nos membres. La commission a commencé les travaux de révision des volumes épuisés sur les Grisons. Le volume « Grisons », première partie, paraîtra encore cet automne.

Le Conseil suisse d'honneur ne traite en principe, comme on sait, que des cas d'appel et conseille le comité central dans les cas douteux. Il a principalement mis au net la révision du code d'honneur. Les conseils d'honneur des sections n'ont eu heureusement de nouveau que très peu de cas à régler, ce qui peut être considéré comme un bon signe de la morale professionnelle des membres.

La commission pour la création d'occasions de travail n'a pas dû être sollicitée. Mais il est prudent de la laisser subsister. Le Conseil fédéral a également conservé dans ce sens le délégué pour la création d'occasions de travail, avec son état-major réduit.

La commission des normes, sous la présidence de M. Pestalozzi, architecte, a établi les « Conditions et prescriptions de mesure pour les plaques de marbre et d'autres pierres naturelles », approuvées par les délégués lors de la dernière vota-

(Suite page 20.)

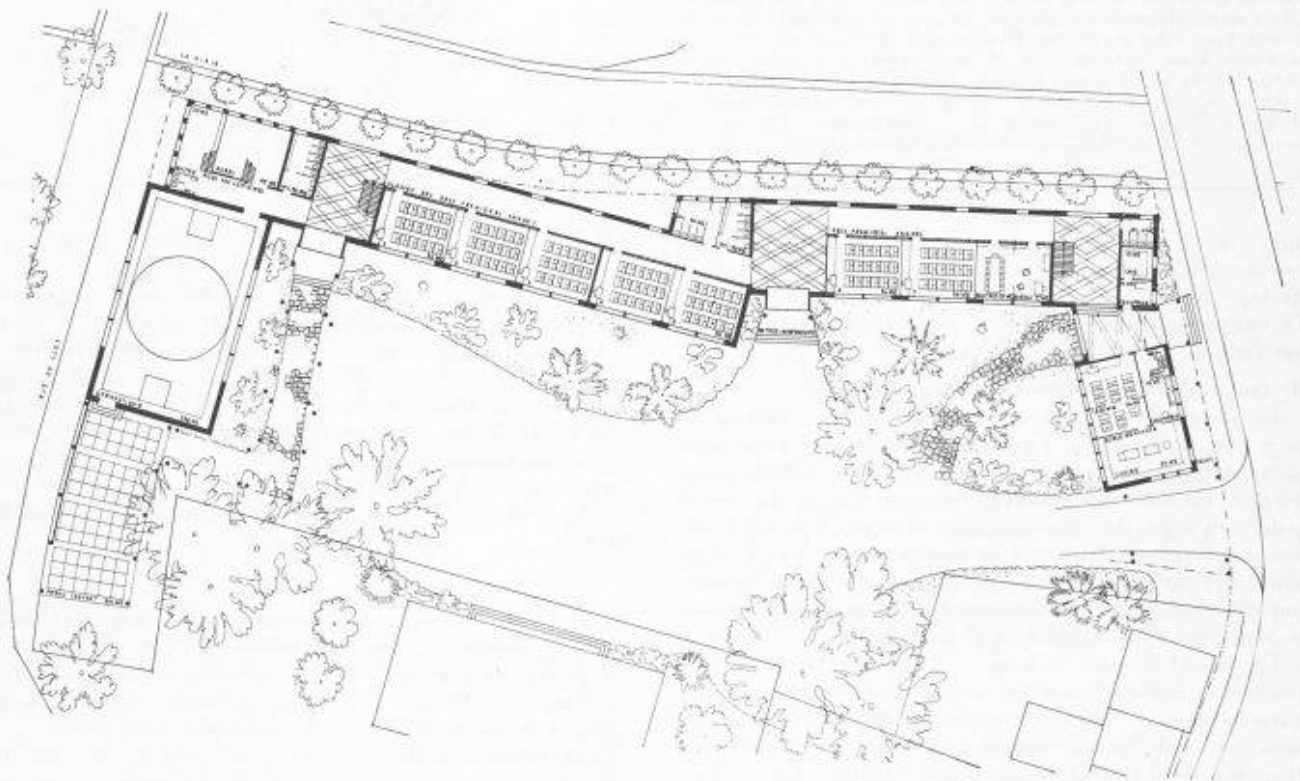
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER



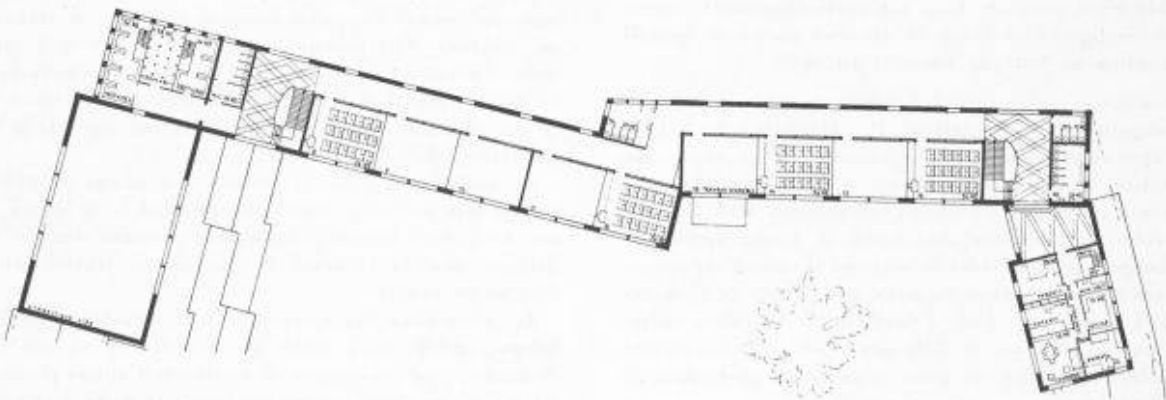
Situation. — Echelle 1 : 3000.

3^e prix : projet « 17345 ».

M. Cl. Jeannot, architecte, à Neuchâtel.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Plan du premier étage. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

3^e prix : projet « 17345 », M. Cl. Jeannot, architecte, à Neuchâtel.

Jugement du jury :

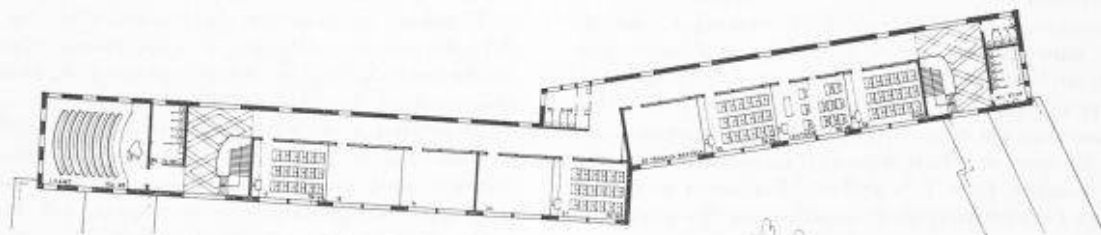
L'auteur a disposé ses bâtiments au nord du terrain, appuyés à la Birse, en dessinant une cour encadrée à l'ouest par la halle de gymnastique et à l'est par les bâtiments de l'école ménagère. L'aménagement de la cour permet de créer un ensemble harmonieux avec le Foyer.

Les divers corps de bâtiments s'articulent bien entre eux et les liaisons sont convenables. Il est regrettable toutefois qu'ils soient trop disloqués. La disposition des classes du degré inférieur au rez-de-chaussée et la répartition des autres classes aux étages est judicieuse. La salle de chant est bien placée; l'école ménagère fait un corps de bâtiment à part avec le logement du concierge, ce qui est un avantage.

Le jury regrette que l'on ait introduit, dans une architecture simple et sans prétentions, des coupures aussi arbitraires. La réalisation de cet ensemble de bâtiments peut se faire par étapes, mais le cube de 21 751 m³ est trop élevé.



Perspective.



Plan du deuxième étage. — Echelle 1 : 800.

4^e prix : projet « 16749 », M. Ch. Wuilloud, architecte à Bévillard.

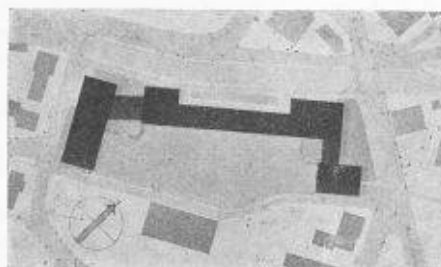
Jugement du jury :

L'auteur a disposé ses bâtiments au nord du terrain en les appuyant contre la Birse et en les séparant du Foyer par un mur et un chemin. Il a dessiné une cour de collège et un complexe de bâtiment pour soi, semblant faire abstraction du bâtiment du Foyer. La disposition du programme demandant l'harmonie des nouvelles constructions avec le Foyer est donc ici délibérément mise de côté.

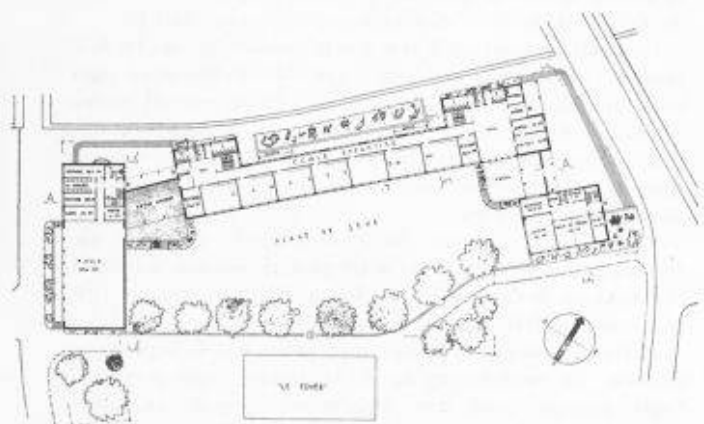
Les relations des bâtiments entre eux sont convenablement établies. Toutes les classes du degré inférieur et supérieur sont réunies sous le même toit; on remarque cependant que l'entrée séparée désirée pour les classes du degré inférieur n'est pas réalisée. La salle de chant a été sortie du bâtiment scolaire pour être annexée à la salle de gymnastique, ce qui est plutôt un avantage. Quant à l'école ménagère, elle est heureusement disposée en dehors du grand bâtiment et combinée en un tout à part avec le logement du concierge. Les préaux couverts sont nettement insuffisants; la disposition à l'ouest de la cour est préjudiciable au point de vue de l'ensoleillement.

Il est regrettable que l'architecture soit d'une qualité inférieure à celle du plan. Le cube de construction, avec ses 18 000 m³, est plutôt bas, ce qui s'explique par l'insuffisance des préaux couverts.

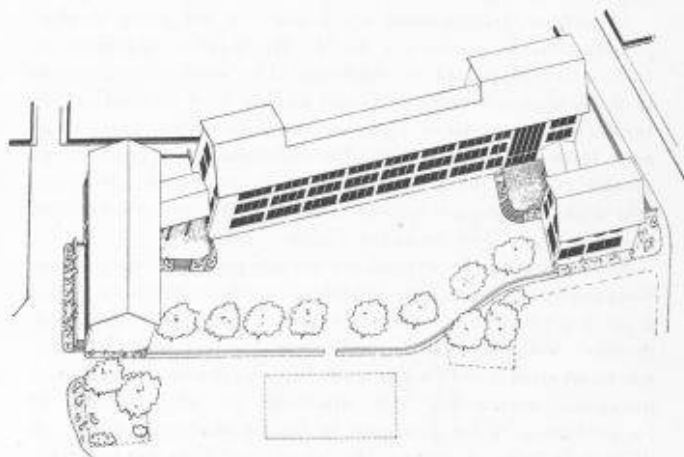
S'il devait y avoir une réalisation par étapes, elle n'entrerait pas en ligne de compte pour le grand corps de bâtiment, qui ne peut être exécuté qu'en une fois.



Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1600.



Perspective.

tion par circulation. La commission et son président en particulier ont été mis à contribution plusieurs fois par le Secrétariat pour la rédaction d'expertises ou pour des renseignements se rapportant à l'utilisation des normes.

La commission des normes pour canalisations a mis au net, ainsi qu'il a déjà été dit, sous la présidence de l'ingénieur municipal Steiner, et après des discussions approfondies, les « Exemples de travaux de canalisation normaux et spéciaux », lesquels sont actuellement à l'impression.

Commission des concours. Le président de la commission, M. Christ, architecte, a continué de sévir, avec la plus grande énergie, dans tous les cas peu clairs. La commission des concours a réglé les questions pendant dans une séance du 4 novembre 1946.

La commission de recherches pour la construction rationnelle, sous la présidence de M. Alfred Roth, architecte, vient de transmettre un rapport qui sera étudié immédiatement par le comité central.

La commission de surveillance du Service technique suisse de placement, dans laquelle la S. I. A. est représentée par M. Mürset, architecte, et le rapporteur, a siégé également deux fois pour liquider les affaires courantes du S. T. S. La haute conjoncture qui règne a eu pour effet qu'actuellement le nombre des emplois offerts dépasse d'un multiple celui des demandes d'emploi. Le S. T. S. s'efforce d'ordonner les choses et de freiner l'exploitation de la situation par des candidats déraisonnables.

La commission de traduction a été appelée en particulier, pour la traduction du code d'honneur français.

La commission pour la protection des titres a été très occupée comme il a déjà été dit, par l'établissement du projet déjà cité d'une réglementation commune avec les autres sociétés techniques.

Groupe professionnel pour la lumière du jour. Le Comité suisse de l'éclairage a fondé un groupe professionnel pour la lumière du jour, en juin 1946, lequel est chargé en premier lieu de l'élaboration de principes pour l'éclairage par la lumière du jour. M. Wuhmann, architecte, a été désigné comme président.

G. Groupes professionnels de la S. I. A.

Le groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, en tant que représentant suisse des R. I. A., s'est occupé principalement de la fondation de l'U. I. A. Il devrait pouvoir être dissous plus tard si le Comité national suisse des architectes se charge définitivement de la représentation des architectes suisses auprès de l'organisation internationale des architectes.

Le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes, sous la présidence de M. W. Kollros, ingénieur en chef, a développé une vive activité. Une série de conférences professionnelles intéressantes ont eu lieu dont les plus importantes ont été transmises aux membres du groupe après coup, sous forme de tirés à part. Les différentes commissions du groupe pour la révision des normes de surcharge, des constructions métalliques, du béton armé et des constructions en bois ont également fourni un grand travail.

La commission de révision des normes pour les constructions métalliques a présenté un projet au comité central. Ce projet a été accepté par les sections suisses alémaniques, lors de la dernière votation écrite, tandis que les sections romandes, qui trouvaient à redire à la traduction française et à quelques questions matérielles, ont demandé un ajournement de l'approbation. C'est pourquoi le comité central a décidé de différer la mise en vigueur de ces normes pour les constructions métalliques, jusqu'à ce que les sections romandes aient

formulé leurs objections et dans l'espoir qu'il ne devrait pas être difficile d'arriver à une entente. Le comité central a demandé aux sections romandes de liquider cette affaire au plus vite au sein d'une commission commune.

H. Le Secrétariat.

Le secrétariat eut aussi à noter une période de haute conjoncture pendant les trois derniers semestres. Le nombre toujours plus grand des membres, l'importance continuellement croissante de la S. I. A. parmi le grand public, le fait, pour le secrétariat, de devenir conseiller pour toutes les questions possibles résultant de l'application de nos normes, la collaboration internationale suite de la fin de la guerre, etc., ont créé constamment de nouvelles tâches à la société qui ont exigé du personnel un effort total. Il ressort des comptes de la société que la vente des normes de la S. I. A. s'est beaucoup développée. Les commandes petites et grandes arrivent journellement de tout le pays et dernièrement de nouveau de l'étranger en quantités plus considérables. Le secrétariat dut effectuer en outre des travaux préparatoires pour les nombreuses séances du comité central et d'autres commissions, rédiger des procès-verbaux, liquider des conclusions. Le secrétariat a été mis aussi fortement à contribution par la rédaction de jugements d'arbitrage, d'expertises et de rapports ainsi que par la transmission de renseignements techniques. Le personnel du secrétariat, qui, malgré cette augmentation considérable de la quantité de travail, n'a été renforcé que provisoirement et par moments, a droit aux meilleurs remerciements de la S. I. A.

Ce rapport doit se terminer avec les meilleurs remerciements de la direction de la Société à tous les membres qui se sont mis à sa disposition comme président ou membre d'une commission ou bien comme conseiller du secrétariat. L'activité de la S. I. A., en tant qu'institution démocratique et fédéraliste, repose en premier lieu sur la collaboration librement consentie de ses membres aux postes à responsabilité et sur le travail dans les sections, à propos duquel les comités et les présidents de section méritent les meilleurs remerciements de la Société.

4. Election des membres du Comité central.

M. M. Kopp, président : M. le professeur Dr F. Stüssi a décliné une réélection en tant que membre du comité central. Les autres membres du comité central sont à disposition pour une réélection. Il y a donc ainsi un nouveau membre du comité central à élire.

Il existe des propositions des sections de Zurich et Bâle pour le remplacement du professeur Stüssi au comité central : la section de Bâle propose M. G. Gruner, ingénieur ; la section de Zurich M. le Dr C. Kollbrunner, ingénieur, Zurich.

Le comité central est d'avis que la candidature du Dr Kollbrunner doit avoir la préférence, car le Dr Kollbrunner représenterait une nouvelle activité au comité central comme directeur d'une entreprise. Cependant, la représentation d'un groupe professionnel quelconque n'est pas déterminante mais bien les qualités personnelles du nouveau membre du comité central à élire.

M. R. Christ, architecte : Il y a des années que Bâle, quatrième section de la S. I. A., n'est plus représentée au comité central. Lors de l'assemblée des délégués du 22 septembre 1945, la section de Bâle a cédé le pas à M. Rölli, ingénieur, à la condition qu'elle soit prise en considération lors de la prochaine élection. La candidature de M. G. Gruner, ingénieur, offre toute garantie pour une coopération féconde au comité central.

M. A. Mürset, architecte : Comme la section de Zurich

comprend presque le quart des membres de la S. I. A. la présentation d'une candidature apparaît comme allant de soi. Le comité central aurait un membre précieux en la personne du D^r Kollbrunner qui s'est fait un nom par ses travaux techniques et scientifiques et occupe une situation importante dans la pratique.

M. F. Stüssi, professeur D^r : Le comité central a décidé de soutenir la candidature Kollbrunner également du fait du domicile du D^r Kollbrunner à Zurich, ce qui faciliterait le contact étroit avec le siège central.

M. H. Daxelhofer, architecte : Rappelle le vote de l'assemblée des délégués du 22 septembre 1945 où il fut proposé d'entreprendre un changement plus fréquent des membres du comité central sans pourtant troubler la continuité des travaux. Le comité central devrait prendre ce vote en considération lors des prochaines élections.

L'élection au bulletin secret conduit aux nombres de voix suivants : M. G. Gruner, ingénieur : 52 voix ; M. le D^r C. Kollbrunner, ingénieur : 29 voix.

M. G. Gruner, ingénieur, est ainsi élu comme nouveau membre du comité central.

MM. H. Härry, ingénieur, et M. Stahel, ingénieur, sont d'avis que cette élection n'est pas satisfaisante. Toutes les sections n'ont pas été informées des deux candidatures. Il faudrait fixer un délai avant lequel les candidatures devraient être soumises aux délégués.

On passe à l'élection au bulletin secret des autres membres du comité central. Les anciens membres : M. Kopp, D^r M. Angst, directeur, E. Choisy, directeur, R. Eichenberger, A. Rölli, J. Tschumi, professeur, sont confirmés dans leurs fonctions à une grosse majorité pour un nouveau mandat de deux ans.

5. Election du président de la S. I. A.

M. R. Eichenberger, ingénieur, prend la présidence pour cette question. Il propose, au nom du comité central, de réélire pour un nouveau mandat le président sortant, M. M. Kopp, architecte, qui est disposé à accepter une réélection.

M. M. Kopp, architecte, est alors réélu par acclamations comme président central.

M. M. Kopp, président, remercie pour cette confiance et s'efforcera à l'avenir également de soigner les intérêts de la S. I. A. au plus près de sa conscience.

6. Election des vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.

M. P. Soutter, ingénieur : Les vérificateurs des comptes sortants MM. B. Gramiger, ingénieur, Zurich, et L. Schwegler, ingénieur, Lucerne, ainsi que leurs suppléants MM. R. Brodtbeck, architecte, Frauenfeld, et W. Rebsamen, ingénieur, Bâle, sont disposés à accepter une réélection.

Les deux vérificateurs des comptes et leurs suppléants sont réélus à l'unanimité.

7. Propositions de la section bâloise concernant la remise des formules N^{os} 21, 23, 24 et 25 seulement aux membres de la S. I. A.

M. G. Gruner, ingénieur : On a fait l'expérience, dans la section bâloise, que des personnes étrangères à la S. I. A. veulent souvent se donner meilleur air en utilisant les formules de la S. I. A. Elles laissent supposer leur qualité de membres et profitent des avantages de la Société. C'est la raison pour laquelle les formules n^{os} 21, 23, 24 et 25 ne devraient être livrées qu'aux membres de la S. I. A.

M. G. Peyrot, architecte, soutient la proposition de M. G. Gruner.

M. H. Conrad, ingénieur, reconnaît le bien-fondé des craintes de la section bâloise mais il trouve qu'une unification précieuse est atteinte dans le domaine des contrats précisément par l'emploi multilatéral des formules et il désirerait conserver la réglementation actuelle.

M. H. Daxelhofer, architecte, estime important que les formules soient transmissibles à tous les gens de métier car sinon une dualité apparaîtrait dans le domaine des normes.

M. H. Matti, ingénieur, trouve que les formules devraient être utilisées sans restriction par tous les intéressés de manière à éviter des confusions.

M. A. Mürset, architecte, se rallie au point de vue de M. H. Conrad, ingénieur, d'utiliser les normes d'une manière générale, mais il propose d'ajouter éventuellement cette mention sur les formules « Membre de la S. I. A. — Non-membre de la S. I. A. ». On pourrait satisfaire ainsi à la proposition de la section bâloise sans abandonner le principe de l'emploi généralisé.

M. le D^r Angst, directeur : Le comité central rejette la motion de la section bâloise et la proposition de Zurich concernant la mention sur les formules 21, 23, 24 et 25 à l'unanimité étant d'avis qu'une utilisation généralisée des formules est dans l'intérêt de la S. I. A.

M. G. Gruner, ingénieur : La section bâloise est prête à retirer la motion en faveur de la proposition de la section de Zurich.

M. H. Conrad, ingénieur, croit que cette mention ne serait pas très utile étant donné que des administrations qui ne sont pas membres de la S. I. A. utilisent également ces formules.

M. H. Härry, ingénieur : L'essentiel est la normalisation pour la Suisse entière. C'est pourquoi il faut voter le rejet suivant l'avis du comité central.

M. G. Peyrot, architecte : La section genevoise est d'accord avec la motion de la section bâloise, à l'exception de la formule 23, contrat entre le maître de l'œuvre et l'entrepreneur. Les membres de la F. A. S. devraient pouvoir utiliser également les contrats.

M. C. Griot, architecte, trouve qu'on ne peut arriver à rien avec des restrictions. L'essentiel est la réglementation générale des travaux de construction par les normes de la S. I. A.

M. M. Kopp, président, constate qu'avec ces restrictions on arrivera tout au plus à ce qu'une autre union professionnelle ou un éditeur quelconque publie d'autres normes.

M. P. Soutter, ingénieur, rappelle que ces questions ont été traitées déjà souvent, en 1939 par exemple, où la même motion a été rejetée par une assemblée des délégués. Les inconvénients de donner les formules à tous les intéressés sont certainement moindres que les avantages résultant du fait que l'emploi généralisé crée un droit valable pour tous dans le domaine des travaux de construction.

Cette motion est rejetée à une grosse majorité par un vote à main levée.

8. Proposition de la Section vaudoise concernant la modification de l'article 30 des statuts (1 délégué pour 50 membres au lieu de 30 jusqu'à présent).

M. H. Matti, ingénieur, fait ressortir le gros travail qui doit être effectué par les assemblées des délégués. Plus les délégués sont nombreux, plus les débats sont laborieux. Pour des raisons d'économie également, le nombre des délégués devrait être réduit. L'orateur saluerait plutôt le fait qu'on tienne annuellement non seulement une assemblée des délégués mais plusieurs si c'est nécessaire. Si le nombre des délégués était plus petit, la S. I. A. pourrait prendre les frais complètement à sa charge.

M. F. Bolens, ingénieur : La section genevoise partage l'opinion de la section vaudoise qu'une réduction du nombre des délégués serait indiquée. Mais elle propose de déterminer ce nombre par une progression (2 délégués jusqu'à 60 membres, 3 pour 100, 4 pour 150, 5 pour 210, etc.). Ce mode de calcul est favorable aux petites sections et donnerait aux sections moyennes autant de délégués que la proposition de la section vaudoise.

M. A. Mürset, architecte, trouve que le principe de la motion de la section vaudoise doit être salué ; la section zurichoise est aussi d'avis qu'on doit diminuer le nombre des délégués. Pourtant, la chose ne paraît pas encore tout à fait mûrie et le saut de 30 à 50 trop grand. Il n'y aurait alors plus que six sections qui pourraient se présenter avec plus de deux délégués. La S. I. A. ne veut pas un Conseil des Etats où chaque section ne délègue que deux membres mais un parlement où les délégués soient envoyés en proportion de l'importance des sections.

L'orateur propose d'étudier et de préparer la chose pour la prochaine assemblée des délégués.

M. H. Matti, ingénieur, maintient sa motion.

M. M. Kopp, président : Le comité central est d'avis que l'opinion de la section vaudoise se défend. L'Assemblée nationale a bien diminué son chiffre étant donné l'augmentation de la population. Mais il faut faire ressortir d'autre part que les affaires de la S. I. A. sont traitées et décidées par l'assemblée des délégués et qu'on peut y apprendre à connaître les opinions des sections. Il serait par conséquent dangereux de réduire trop fortement le nombre des délégués. Les petites sections seraient de ce fait aussi trop fortement lésées.

L'orateur révèle la décision du comité central de proposer à l'assemblée des délégués le rejet de la motion de la section vaudoise.

L'orateur est personnellement d'avis qu'on peut néanmoins continuer d'étudier le problème pour trouver éventuellement par une gradation, suivant la proposition de M. Bolens, Genève, une solution plus équitable.

Vote : La motion de la section vaudoise est rejetée par 38 voix contre 29.

M. G. Peyrot, architecte, propose que la question continue d'être étudiée par le comité central pour être présentée à une prochaine assemblée des délégués ou assemblée générale.

Cette proposition de la section genevoise est acceptée à l'unanimité.

9. Modification de l'article 16 de la formule N° 119

« Conditions spéciales et mode de métrage pour les travaux de terrassement et de maçonnerie. »

M. P.-E. Soutter, ingénieur, fait ressortir qu'il s'agit uniquement d'une accommodation numérique d'un article de la formule n° 119 à la réglementation fédérale correspondante.

M. P. Rohr, architecte, remarque que rien n'apparaît dans le commentaire indiquant si la commission des normes a pris position à ce sujet.

M. P.-E. Soutter, ingénieur, répond que la commission des normes n'a pas été particulièrement interrogée car, étant donné les conditions, l'affaire paraissait clarifiée.

M. O. Lüthi, ingénieur, est d'avis qu'il faut attendre d'abord la réglementation fédérale.

M. M. Stahel, ingénieur, indique que la réglementation fédérale a paru et que les valeurs sont restées les mêmes à l'exception de la première. Aucune largeur minimum n'a été fixée.

Vote : La modification de l'article 16 de la formule n° 119 « Conditions spéciales et mode de métrage pour les travaux de terrassement et de maçonnerie » est acceptée à l'unanimité, au vote à main levée.

10. Approbation des nouvelles règles de l'A. S. E. pour les turbines hydrauliques.

M. le Dr Neeser, professeur : Le comité électrotechnique suisse, qui a été formé par l'A. S. E., a constaté déjà avant la guerre qu'il n'y avait en Suisse aucune norme pouvant servir de base à l'établissement des contrats pour la livraison des turbines et de leurs éléments. Il fallait utiliser à ce propos des normes étrangères. Ces normes ne concordent pas toutes entre elles. L'A. S. E. a estimé nécessaire d'établir des règles suisses particulières qui correspondent aux expériences suisses des usines aussi bien qu'à celles des maisons de construction.

La commission constituée en 1939 se composait de représentants des écoles techniques supérieures, de l'Office fédéral de l'Economie des eaux, des usines et des maisons spécialisées.

La commission, sous la présidence du professeur Dubs, a effectué un très gros travail et a fait faire entre autres des essais au laboratoire d'hydraulique de l'E. P. F. Les premiers résultats des travaux de la commission ont été publiés en 1946, dans le bulletin n° 14 de l'A. S. E. Sur ces entrefaites la commission a soumis les propositions et les remarques qui lui avaient été faites à un examen approfondi et a publié les modifications au premier projet, en 1947, dans le Bulletin n° 6 de l'A. S. E. Les présentes normes ont été ensuite approuvées, après leur épuration définitive, lors de la 61^e assemblée générale de l'A. S. E. à Soleure, en avril 1947.

Le comité central recommande aux délégués d'approuver ces normes également comme normes — S. I. A. Ces normes ne sont peut-être pas cent pour cent parfaites. Mais il sera aisé de les réviser sans autre à l'avenir et de les améliorer constamment sur la base des expériences faites lors de leur application.

M. M. Kopp, président, remercie M. le professeur Neeser pour ses explications et fait part de la proposition du comité central d'adopter les règles. On ne peut proposer aucune modification ; elles doivent être acceptées sous cette forme ou rejetées.

M. M. Oesterhaus, ingénieur, apprécie le grand travail qui a été accompli et remercie la commission au nom de la S. I. A. Mais il faut remarquer qu'il existe des normes S. I. A. qui ne concordent pas complètement avec les nouvelles règles.

M. M. Kopp, président, propose de transmettre à M. le professeur Neeser les remarques de M. Oesterhaus de manière qu'elles puissent être discutées avec l'A. S. E.

M. le professeur Neeser affirme qu'aucune contradiction ne subsiste. Des divergences éventuelles entre les normes S. I. A. et les nouvelles règles seront encore examinées.

Vote : Les nouvelles règles pour les turbines hydrauliques sont acceptées à l'unanimité. (A suivre).

Communiqués du Secrétariat.

Liste des présidents des sections.

Argovie :	Oscar Richner, ingénieur, Wildegg.
Bâle :	Georg Gruner, ingénieur, Nauenstr. 7, Bâle.
Berne :	Henri Daxelhofer, architecte, Bernastr. 67, Berne.
Chaux-de-Fonds /	
Le Locle :	Pierre Cart, ingénieur, directeur technique des Services Industriels, Bellevue 22, Le Locle.
Fribourg :	Marcel Colliard, architecte, rue de la Banque 10, Fribourg.
Genève :	Gustave Peyrot, architecte, Quai de l'Île 15, Genève.

<i>Grisons :</i>	H. Conrad, ingénieur en chef, Nordstr. 1, Coire.
<i>Neuchâtel :</i>	J.-J. Du Pasquier, architecte, rue des Epancheurs 4, Neuchâtel.
<i>Saint-Gall :</i>	H. U. Hohl, architecte, Wardeckstr. 5, Herisau.
<i>Schaffhouse :</i>	Dir. F. Reber, ingénieur, Haus im Schützen, Flurlingen.
<i>Soleure :</i>	Lorenz Diehl, architecte, Westbahnhofstr. 10, Soleure.
<i>Thurgovie :</i>	Jean Kräher, architecte, (président ad interim) Oberstadtstr. 8, Frauenfeld.
<i>Tessin :</i>	Camillo Ghezzi, ingénieur, Tenero/Locarno.
<i>Valais :</i>	Karl Schmid, architecte cantonal, Sion.
<i>Vaudoise :</i>	Henri Matti, ingénieur, Chamblandes-Des-sus 53, Lausanne.
<i>Waldstätte :</i>	Willy Kollros, ingénieur en chef, Obergrundstr. 105, Lucerne.
<i>Winterthour :</i>	Hans Conrad Eglhoff, ingénieur en chef, c/o Gebr. Sulzer, Winterthour.
<i>Zurich :</i>	Max Stahel, ingénieur, c/o Schweiz. Bau-meisterverband Beethovenstr. 38, Zurich.

Révision du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture, form. n° 102.

La commission de révision, nommée par le Comité central, va se mettre au travail et nous prions les membres de la S. I. A. qui auraient des propositions à lui soumettre concernant cette révision de bien vouloir le faire par écrit d'ici fin janvier 1948 au Secrétariat de la S. I. A., Beethovenstr. 1, Zurich 2.

BIBLIOGRAPHIE

Mécanique du sol et fondations, par Jacques Verdeyen, chargé de cours à l'Université de Bruxelles. — Editions Eyrolles, Paris; Editions Desœur, Liège. — Un volume 25 × 16 cm, 564 pages, nombreuses figures, graphiques et abaques.

La mécanique du sol, science relativement récente, a amené une révision complète de toutes les conceptions souvent empiriques, qui se trouvaient à la base de l'étude des fondations et de l'équilibre des masses de terre. De nombreux accidents souvent imprévus, dus à des erreurs de conception ou d'interprétation, peuvent actuellement être expliqués et évités.

L'ouvrage de M. Verdeyen ne s'adresse pas aux spécialistes de la mécanique du sol. Il a été rédigé pour tous ceux, architectes, ingénieurs, experts et entrepreneurs, qui désirent avoir une vue d'ensemble des principes qui sont à la base de l'étude des sols en vue des applications à la technique des fondations.

La première partie est un résumé des principales théories et méthodes expérimentales actuellement utilisées en mécanique du sol. Débutant par un historique et quelques généralités, l'auteur traite successivement des chapitres suivants : Dénomination pétrographique des sols. — Equilibre des massifs pulvérulents et des massifs cohérents. — Caractéristiques physiques et mécaniques des sols. — Dénomination et classification géotechnique des sols. — Equilibre de déformation. — Calcul des tassements.

La deuxième partie a pour but de dégager, dans la mesure du possible, les principes généraux qui doivent être appliqués lorsque l'on désire exécuter rationnellement les fondations des ouvrages conçus par les architectes et les ingénieurs des constructions civiles. Les sujets ci-après sont examinés : Fondations directes : empâtements, semelles et radiers rigides ; semelles, poutres ou radiers élastiques ; tensions admissibles sur les sols de fondation ; tassements des fondations directes. — Fondations profondes : fondations sur pieux ou pilotis ;

charge portante des pilotis et des pieux ; tassement des fondations sur pieux ou pilotis ; calcul statique des pieux ou pilotis. — Renforcement des fondations. — Rabattement de la nappe aquifère. — Palplanches en bois, en béton armé, métalliques. — Sécurité des fondations.

Les exposés et descriptions ont essentiellement pour but de guider le praticien dans l'étude de ses problèmes journaliers. La mécanique du sol est encore aujourd'hui en pleine évolution et il n'est pas possible d'énoncer des lois générales ne prêtant pas dans certains cas, à discussion.

L'auteur a délibérément laissé de côté les théories de la poussée des terres et les méthodes de constructions des murs de soutènement, des hauts remblais, des tranchées profondes, des digues de retenue et des routes, pistes et plaines en sols stabilisés, estimant à juste titre que cette matière, à elle seule, suffirait à faire l'objet d'un livre.

Il a évité de charger chaque page d'un appareil de notes bibliographiques, préférant mentionner, *in fine*, la liste des livres et articles sur lesquels il s'est appuyé.

En résumé, l'ouvrage de M. Verdeyen est un traité d'une grande clarté, bien présenté, d'une lecture agréable et que tout ingénieur, architecte ou technicien chargé de l'étude ou de l'exécution de fondations devrait posséder sur les rayons de sa bibliothèque.

Compléments d'hydraulique, première partie, par L. Escande, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. — Editeur : Edouard Privat, Librairie de l'Université, 14, Rue des Arts, Toulouse, 1947. — Un volume 24 × 19 cm., 220 pages, 161 figures

Dans cet ouvrage, l'auteur a réuni un certain nombre de problèmes d'hydraulique choisis parmi ceux dont il a été appelé à chercher une solution théorique ou expérimentale, ces dernières années. Dans la plupart des cas, il pousse le calcul assez loin, en faisant appel à l'expérience pour en vérifier et en étendre les résultats.

Les titres des chapitres que nous reproduisons ci-dessous donnent une idée de la grande diversité des sujets traités ; ces derniers s'inspirent tous de la même méthode, l'industrie posant les problèmes qu'étudie le Laboratoire, M. Escande en montre toute la fécondité.

Chapitre premier : Sur le fonctionnement de l'ajutage cylindrique rentrant.

Ch. II : Recherches sur l'écoulement de l'eau à l'entrée d'un canal découvert.

Ch. III : Recherches sur l'écoulement de l'eau dans un coude à angle droit à l'intérieur d'un canal découvert.

Ch. IV : L'étude sur modèle réduit des ouvrages de rupture de charge. — Expériences de l'Usine du Carcanet. — Similitude des phénomènes d'entraînement d'air.

Ch. V : Pertes de charge à la traversée des grilles.

Ch. VI : Remarque sur les Vortex pouvant exister en tête des évacuateurs de crues à galerie souterraine.

Ch. VII : Sur le principe du maximum de débit d'un déversoir à seuil épais.

Ch. VIII : Sur un dispositif simple de récupération partielle de l'énergie cinétique à l'extrémité aval d'une conduite.

Ch. IX : Etude de la fermeture d'une vanne papillon à la suite d'une rupture des organes de commande.

Ch. X : Etude des coups de bélier dans le cas d'une usine dont le canal de fuite est en charge.

Ch. XI : Questions diverses.

Etude de quelques écoulements comportant la formation d'une veine de courant. — *Première partie : Vannes de fond, barrages-déversoirs, piles de ponts*, par L. Escande, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. — Publications scientifiques et techniques du Ministère de l'Air, Paris, 1946. — 2^e édition. — Un volume 27 × 19 cm., 170 pages, 168 figures.

Ce Mémoire expose certains résultats obtenus dans des recherches effectuées au laboratoire de l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse, sous la Direction de M. Camichel, membre de l'Institut. Ces recherches ont pour objet l'étude des phénomènes qui accompagnent la formation de veines liquides dans certains cas d'hydraulique fluviale, veines dont les limites peuvent être assimilées, au moins grossièrement, à des surfaces de discontinuité pour la vitesse.